

# L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCIT CONCORDIA FRATRUM."

Vol. I No 2

Montréal, Avril 1895

50 cts par an

## Les Caisses de Retraites

Avez-vous pensé au malheureux sort de l'ouvrier ou du petit employé lorsqu'après avoir bien peiné, il parvient à la vieillesse? Usé par un labeur pénible, dans lequel il a contracté des infirmités souvent irrémédiables, fatigué par cette vie, si dure à supporter, de privations constantes pour s'assurer le pain de chaque jour, il se trouve tout-à-coup en face du chômage forcé et des nécessités de l'existence.

Comment lui venir en aide, comment lui donner le pain indispensable? Comment lui trouver un abri où il puisse attendre patiemment la mort?

Tous les philanthropes, tous ceux qui s'intéressent à l'humanité, y ont songé et ce sera l'éternel honneur du 19<sup>ème</sup> siècle d'avoir en partie du moins, réalisé, par les caisses de retraite, la solution de ce problème. Certes l'Eglise avait déjà montré dans ses hospices d'incurables quel soulagement on pouvait apporter au vieillard infirme et dénué de ressources. Mais en indiquant la voie à suivre, elle ne pouvait espérer donner à tous le secours réservé à quelques privilégiés.

Les sociétés de secours mutuels, cette admirable institution, née de l'initiative religieuse, ont songé à leurs membres invalides que l'âge forçait à prendre un repos bien gagné. De là sont sorties les caisses de retraites.

Qu'est-ce qu'une caisse de retraite? C'est une caisse établie par une société pour assurer à tous ses membres, moyennant des versements mensuels ou trimestriels pendant un nombre d'années déterminé, une pension annuelle à partir d'un certain âge.

On comprend de suite que les capitaux accumulés pendant un temps plus ou moins long, permettent, sur les revenus de la société, d'effectuer un versement annuel ou semestriel d'une importance relative.

Ainsi les *Prévoyants de l'avenir* qui compte 140,000 membres, repartis en plus de mille sections, tant en France qu'aux colonies, sont déjà en possession de 12 millions de francs, placés en rentes inaliéna-

bles sur l'Etat. Le versement est de 1 fr. par mois pour une période de 20 ans, après lesquels, le sociétaire devient pensionnaire, quelque soit son âge, tout en continuant ses versements mensuels. La pension sera la répartition intégrale des intérêts de l'avoire de la société pendant l'année écoulée, le capital n'étant jamais entamé et s'augmentant sans cesse.

C'est en s'inspirant de cette idée que certains gouvernements ont créé des caisses nationales de retraite qui ont rencontré, comme on le pense bien, une très grande faveur. Au 31 décembre 1892, les rentes viagères en cours en France s'élevaient à 32,771,616 fr. et classées d'après l'importance des rentes il y avait :

|        |                                   |     |                 |
|--------|-----------------------------------|-----|-----------------|
| 61,186 | rentiers jouissant d'une rente de | 2 à | 50 fr.          |
| 74,803 | "                                 | "   | 51 à 200 fr.    |
| 17,628 | "                                 | "   | 201 à 360 fr.   |
| 14,052 | "                                 | "   | 361 à 600 fr.   |
| 9,792  | "                                 | "   | 601 à 1200 fr.  |
| 2,238  | "                                 | "   | 1201 à 1500 fr. |

180.197

Mais, il faut bien le dire, cette caisse nationale n'a du son succès qu'à son système de capital versé et à la garantie supérieure qu'elle offre, car, d'un autre côté, le système adopté par les sociétés de retraite particulières est le seul qui réponde aux exigences de l'ouvrier et du petit employé en ne réclamant que des versements modiques et revenant chaque mois. Ainsi la *Société de la Vieillesse* qui remonte à 1824, en France, donne une rente se montant à 50 p. c. du capital versé (à soixante ans et après au moins vingt ans de sociétariat). Les cotisations mensuelles sont de 1 fr. Mais chaque membre peut prendre jusqu'à 4 cotisations sur sa tête.

Il existe encore d'autres genres de retraites établies par de grands établissements industriels, comme le Bon Marché de Paris, les magasins du Louvre, la maison de peinture Leclair, la maison Mame de Tours, ou certaines compagnies de chemin de fer, qui au moyen d'une retenue sur le salaire de l'ouvrier, retenue doublée par la générosité des

patrons, permet d'assurer à l'ouvrier ou à l'employé une pension annuelle variant de 600 fr. à 1200 francs.

C'est déjà quelque chose et avec une pareille somme (120 à 220 piastres) les conditions matérielles de l'existence sont assurées.

L'Alliance Nationale est entrée dans cet ordre d'idées, en décidant que le membre qui a atteint 70 ans, et rempli toutes ses obligations vis-à-vis la Société, aura droit à une pension annuelle égale au dixième de la somme due sur son certificat de dotation (\$500, \$1,000, \$2,000 ou \$3,000), jusqu'à son épuisement, le premier versement devant être exigible au moment où ce membre parvient à 70 ans.

Elle y est entrée encore, en accordant une indemnité à ses membres invalides. Cette indemnité est due à tout membre qui prouvera au Bureau Exécutif qu'il est réellement frappé d'une invalidité permanente et absolue, à la condition qu'elle ne soit pas le résultat de l'intempérance ou de l'inconduite.

En prenant ces décisions, le Conseil Général de l'Alliance Nationale a agi sagement, et nous devons dire d'autant plus sagement que, dans les sociétés canadiennes-françaises, il n'existait pas de précédent de ce genre. On en rencontrait bien en Angleterre en France et quelques unes en Amérique, mais l'Alliance Nationale a eu l'honneur d'édicter la première ces bénéfices dans la mutualité canadienne-française.

Toutes les précautions sont prises pour qu'on ne puisse toucher cette pension sans y avoir réellement droit. Mais aussi, quel grand service ceci rend au bénéficiaire qui se trouverait sans ressources contre la maladie et les conséquences d'un chômage dont il ne peut espérer voir la fin.

C'est bien là l'idée-mère des caisses de retraite et ainsi, dans une certaine mesure et avec une sage prudence, l'Alliance Nationale a, de son côté, résolu le problème de la vieillesse et de ses infirmités et leur a donné un soulagement précieux.

A ce titre, elle a bien mérité de l'humanité.

### Une Etude Importante

Les sociétés de secours mutuels sont l'objet d'une attention toujours croissante de la part du public et de la presse de cette province. Ces institutions méritent à plus d'un titre qu'on suive la marche de leurs opérations et qu'on étudie les bases de leur

organisation respective. Les intérêts de famille que ces sociétés représentent, le développement rapide qui a marqué leur action depuis quelques années, l'esprit d'association qui s'empare de plus en plus de nos populations des villes et des campagnes, sont autant de motifs sérieux qui doivent porter la presse à se préoccuper de la situation actuelle de la mutualité, et des conditions dans lesquelles doit s'accomplir sa marche vers l'avenir.

Plusieurs journaux déjà ont témoigné de l'intérêt qu'ils portent à ces Associations. Entre tous nous pouvons citer le "*Prix Courant*," de Montréal, importante revue du commerce, de la finance et des assurances, qui vient de publier une série d'articles sur les sociétés de bienfaisance. Il a d'abord fait une étude des règlements et de la situation de "*l'Union St-Joseph*," de Montréal; la plus ancienne société de ce genre dans la Province; puis est venu le tour de "*l'Union St-Pierre*," de Montréal, et de la société des "*Artisans*." Son numéro du 12 de ce mois contient une étude sur "*L'ALLIANCE NATIONALE*." Nos lecteurs aimeront sans doute à connaître le sentiment de cette revue sur notre association, et nous nous faisons un plaisir de reproduire les principales parties de cet article, écrit avec toute la circonspection et la réserve qui convient à un organe de la finance.

L'auteur commence par constater que les fondateurs de l'ALLIANCE NATIONALE ont eu l'avantage de profiter de leur expérience et de celle de leurs devanciers, et que l'organisation de notre Société constitue un progrès dans la mutualité canadienne-française. Il débute ainsi :

" A mesure que nous avançons dans l'étude " des diverses sociétés qui font de l'assurance " mutuelle, nous nous trouvons en présence de " formes plus développées, plus étudiées et " plus complexes. Nous n'avions eu pour " guide, en indiquant l'ordre dans lequel nous " allions les étudier, que la priorité chronologi- " que; le progrès que nous signalons dans " chaque société, l'une après l'autre, nous " démontre l'évolution suivie chez nous, par " l'idée de prévoyance et d'assurance et la " pénétration de cette idée dans les diverses " couches sociales, en partant des plus humbles " pour atteindre les plus élevés. De l'Union " St-Joseph, fondée par un tailleur de pierre " et qui n'admettait à ses débuts que des hom- " mes de métiers, nous arrivons à une société " dont le premier président a été et est encore " un membre distingué du haut commerce et

“ le président de la Chambre de Commerce  
“ canadienne. Cette société c'est

## L'ALLIANCE NATIONALE.

“ C'est encore une toute jeune société dont  
“ la fondation ne date que du 11 décembre  
“ 1892. Elle a été constituée en corporation  
“ en 1893. Parmi ses fondateurs, nous trou-  
“ vons les noms de MM. H. Laporte, J. B. A.  
“ Martin, J. M. Wilson, Alfred St-Cyr, S.  
“ Beaudin, Dr T. Cypihot, J. R. Savignac, Jos.  
“ Contant, N. E. Hamilton, etc., sans oublier  
“ notre ancien camarade M. L. J. D. Papineau.  
“ L'Alliance Nationale a un bureau exécutif  
“ et un conseil central à Montréal; c'est le  
“ centre de la société; mais elle rayonne à  
“ l'extérieur au moyen de cercles qui, par une  
“ mesure de décentralisation qu'on ne trouve  
“ dans aucune autre institution du pays, ont  
“ leur vie corporative propre, administrent  
“ eux-mêmes leurs affaires particulières, peu-  
“ vent acquérir, posséder, aliéner, etc., des  
“ valeurs mobilières et immobilières, etc.”

Vient ensuite l'énumération des bénéficiaires  
assurés aux sociétaires, puis l'auteur cite  
les différents versements que les membres  
sont appelés à faire pour jouir de ces avan-  
tages.

Parlant de la caisse des malades, il dit :

“ La comptabilité des cercles comprend  
“ également deux caisses : la caisse des mala-  
“ des et la caisse générale. La Société laisse  
“ aux cercles le contrôle complet de leurs  
“ caisses des malades, jugeant, avec raison,  
“ que les cercles pourront plus facilement en  
“ surveiller les encaissements et les débourse-  
“ ments. Ils sont, en effet, mieux placés que  
“ le conseil central pour empêcher ou décou-  
“ vrir la fraude dans la distribution de l'in-  
“ demnité hebdomadaire à leurs membres  
“ malades.”

“ Dans le journal qu'elle publie et dont nous  
“ venons de recevoir le premier numéro, nous  
“ trouvons un travail très intéressant sur le  
“ fonctionnement de la caisse des malades.  
“ Les chiffres fournis par ce travail, le premier  
“ du genre, à notre connaissance, forment une  
“ première base pour asseoir les calculs de  
“ probabilités qui serviront plus tard à établir  
“ scientifiquement l'évaluation de ce risque.”

Suit une citation du résumé que nous  
avons fait dans notre numéro de mars de la  
condition de la caisse des malades dans nos  
cercles. Puis l'auteur ajoute :

“ L'état en question serait encore plus pré-  
“ cieux s'il donnait le nombre exact de semaines

“ de maladie de chaque malade, nombre qui  
“ existe dans les rapports des cercles. Mais  
“ en procédant par la moyenne, on arrive au  
“ résultat suivant :

|                        |      |       |      |
|------------------------|------|-------|------|
| 57 de 1 à 5 sem., moy. | 2½,  | total | 142½ |
| 12 de 5 à 10 “ “       | 7½,  | “     | 91   |
| 2 de 10 à 15 “ “       | 12½, | “     | 25   |
| 3 de 15 à 20 “ “       | 17½, | “     | 52½  |

74

311

“ soit 311 semaines de maladie à répartir entre  
“ 857 membres, ce qui donne une moyenne de  
“ 2 jours et demi de maladie par sociétaire.  
“ Voilà l'expérience de l'Alliance Nationale,  
“ avec des membres venant de subir l'examen  
“ médical.

“ En adoptant le principe de la graduation  
“ suivant l'âge des contributions à la caisse de  
“ dotation et en demandant à ses membres le  
“ paiement régulier mensuel de leurs contribu-  
“ tions, l'Alliance Nationale se place sur la  
“ même base que les compagnies ordinaires  
“ d'assurances à primes fixes, dont plusieurs  
“ pratiquent aujourd'hui la prime mensuelle.  
“ Quant à la quotité de la prime, elle nous  
“ paraît suffisante. On se rappellera que nous  
“ avons expliqué, l'année dernière, que les  
“ primes d'assurance étaient composées de  
“ trois éléments : 1<sup>o</sup> le coût actuel de l'assu-  
“ rance. 2<sup>o</sup> la réserve faite pour faire face à  
“ l'augmentation du risque avec l'âge, et 3<sup>o</sup> les  
“ dépenses. L'Alliance Nationale, soldant ses  
“ dépenses avec d'autres ressources, n'a eu à  
“ tenir compte que des deux premiers éléments.  
“ Aussi ses primes sont sensiblement inférieu-  
“ res à celles des compagnies d'assurance à  
“ primes fixes. Elles se rapprochent de très  
“ près de l'assurance à réserve simplifiée, con-  
“ nue sous le nom de système Homans. Elles  
“ sont même peut-être un peu plus élevées.  
“ Seulement, elles constituent en faveur de l'as-  
“ suré une assurance de dotation, système qui  
“ ne s'obtient, d'ordinaire, qu'avec une aug-  
“ mentation considérable de la prime.

“ Toute jeune encore, elle n'a eu, depuis sa  
“ naissance, que cinq décès parmi ses mem-  
“ bres en 22 mois. Aussi elle en profite pour  
“ accumuler des fonds qui lui constitueront  
“ bientôt un fonds de réserve satisfaisant. La  
“ seule critique que nous trouvons à faire,  
“ porte sur la complexité de sa comptabilité  
“ qui a bien ses avantages, mais qui, il nous  
“ semble, pourrait être simplifiée. A pre-  
“ mière vue, la multiplicité des honoraires,  
“ des droits, des contributions, etc., embrouille  
“ un peu et ferait croire que l'assurance y  
“ coûte au moins aussi cher qu'ailleurs; mais  
“ en y regardant de plus près, on constate

“ que, au fond, ses contributions paraissent beaucoup plus onéreuses qu'elles ne le sont réellement.”

Nous nous permettrons d'attirer l'attention de nos lecteurs sur le fait que le *Conseil Général*, à sa dernière convention, a supprimé plusieurs de ces honoraires en question, afin de corriger précisément le défaut qui fait l'objet de cette critique. Ce détail paraît avoir échappé à l'attention de l'auteur.

Cet article se termine en ces termes :

“ Comme institution d'assurance et de prévoyance, l'Alliance Nationale nous paraît donc organisée dans de bonnes conditions et nous croyons que, avec une bonne administration, elle pourra arriver à un légitime succès.

Le but moral qu'elle s'est donné, la défense des droits de notre nationalité, la diffusion de notre langue et de l'influence française, n'est pas de nature à diminuer les sympathies que nous ressentons à son égard.”

Ce témoignage nous équivoque de confiance dans notre institution, de la part d'un organe accrédité de la finance et du commerce, est un nouveau gage de la prévoyance et de la sagesse de ses fondateurs. Le concours des hommes d'affaires les plus en vue de Montréal et de toute la province ne nous a pas fait défaut jusqu'ici. Quand, à la liste de nos fondateurs qui contient des noms les plus favorablement connus dans le monde des affaires, nous pouvons ajouter ceux de MM. Bousquet, gérant de la Banque du Peuple, L. J. Forget, président de la Cie des Chars Urbains de Montréal, et nombre d'autres qu'il serait trop long de citer, et qui ont demandé leur admission dans la société, nous n'avons pas lieu de nous étonner de la poussée générale qui a entraîné au-delà de 2,500 membres dans l'Alliance Nationale en moins de 22 mois d'existence et qui en a fait, dès ses débuts, l'une des associations les plus fortes de cette province.

## A travers les auteurs célèbres

### — — PORTRAITS — —

#### NAPOLÉON

Des bords du Nil un homme avait reparu, déjà célèbre par de grands succès dans les combats, illustré même par les revers d'une expédition lointaine et merveilleuse ; habile à tromper comme à vaincre, et jetant sur son retour fugitif tout l'éclat d'une heureuse témérité. Sa jeunesse et son audace semblaient lui donner de l'avenir. Ce luxe militaire de l'Orient, qu'il ramenait avec lui comme un trophée, ces drapeaux déchirés et

vainqueurs, ces soldats qui avaient subjugué l'Italie, et triomphé sur le Thabor et au pied des Pyramides ; toute cette gloire de la France, qu'il appelait sa gloire, répandait autour de son nom un prestige trop dangereux chez un peuple si confiant et si brave. Il avait rencontré, il avait saisi le plus heureux prétexte pour le pouvoir absolu : de longs désordres à réparer. Son ardente activité embrassait tout pour tout envahir. Génie corrompue, il avait cependant rétabli les autels ; funeste génie, élevé par la guerre, et devant tomber par la guerre, il avait pénétré d'un coup d'œil l'importance du rôle de législateur ; il s'en était rapidement emparé dans l'intervalle de deux victoires ; et dès lors au bruit des armes, il allait exhausser son despotisme sur les bases de la société qu'il avait raffermies. On n'apercevait encore que le retour de l'ordre et l'espérance de la paix. Les maux de l'ambition, l'onéreuse tyrannie d'une guerre éternelle, le mépris calculé du sang français, la suppression de tous les droits publics, se développèrent plus lentement, comme de fatales conséquences qu'enfermait l'usurpation, mais qu'elle n'avait pas d'abord annoncées.

(VILLEMAIN.)

#### — — PASCAL — —

Il y avait un homme qui, à douze ans, avec des *barres* et des *ronds*, avait créé les mathématiques ; qui, à seize, avait fait le plus savant traité des coniques qu'on eût vu depuis l'antiquité ; qui, à dix-neuf, réduisit en machine une science qui existe tout entière dans l'entendement ; qui, à vingt-trois, démontra les phénomènes de la pesanteur de l'air, et détruisit une des grandes erreurs de l'ancienne physique ; qui, à cet âge où les autres hommes commencent à peine de naître, ayant achevé de parcourir le cercle des sciences humaines, s'aperçut de leur néant, et tourna toutes ses pensées vers la religion ; qui, depuis ce moment jusqu'à sa mort, arrivée dans sa trente-neuvième année, toujours infirme et souffrant, fixa la langue qu'on parlée Bossuet et Racine, donna le modèle de la plus parfaite plaisanterie comme du raisonnement le plus fort ; enfin qui, dans le court intervalle de ses maux, résolut, en se privant de tous les secours, un des plus hauts problèmes de géométrie, et jeta au hasard sur le papier des pensées qui tiennent autant de Dieu que de l'homme. Cet effrayant génie se nommait Blaise Pascal.

(DE CHATEAUBRIAND.)

## Le roi malade,

OU LA CHEMISE DE L'HOMME HEUREUX

.....  
 La Faculté le jugeant incurable,  
 Un sage dit que, dans cet embarras,  
 Un roi devait avoir recours au diable.  
 C'est un docteur dont je fait fort grand cas  
 Pour m'expliquer ce que je n'entends pas.  
 Donc un sorcier à longue barbe grise,  
 Fut appelé, lequel lut dans les cieux  
 Que, pour guérir, il fallait sans remède  
 Que d'un mortel parfaitement heureux  
 Sa Majesté revêtît la chemise.  
 Où le trouver cet homme fortuné ?  
 C'était le point. Le ministre étonné  
 Reste muet ; et le prince en colère,  
 Autour de lui promenant de grands yeux,  
 Disait : " Allons, pour me tirer d'affaire,  
 Indiquez-moi l'un de ces mille heureux  
 Que tous les jours vos édits me font faire."  
 Plus sage, enfin, il entendit raison :  
 Du sud au nord ses envoyés coururent ;  
 Et, tour à tour, devant eux comparurent  
 Bien des heureux peu dignes de ce nom.  
 Pas n'est besoin, sans doute, que je dise  
 Que maints essais furent infructueux,  
 Et que le roi ne s'en portait pas mieux,  
 Quoique souvent il changeât de chemise.  
 Riches et grands, que l'on croit fortunés,  
 Amis des arts, du vin, de la retraite,  
 Jeunes et vieux, gens d'esprit, gens bornés,  
 Qu'à digérer nature a destinés,  
 Tous essayaient leur offrande indiscrète.  
 Félicité n'était jamais parfaite,  
 Même entre amants les plus passionnés ;  
 Aux mieux lotis il manquait quelque chose :  
 Telle est du sort la rigoureuse loi.  
 Le plus heureux, quelle que fût sa dose,  
 Ne l'était guère, hélas ! que comme un roi.  
 Fort mécontent de leur triste ambassade,  
 Les envoyés désespéraient enfin  
 De rétablir Sa Majesté malade,  
 Et de la cour ils prirent le chemin.  
 En approchant du terme du voyage,  
 Ils firent halte en certain cabaret  
 Pour concerter tout ce que l'on dirait  
 Sur l'inutile et pénible voyage,  
 Et convenir de ce que l'on tairait.  
 Comme ils rêvaient entre quatre bouteilles,  
 Une chanson vint frapper leurs oreilles.  
 Près d'une fille au teint rouge, à l'œil vif,  
 Un gros garçon, le front couvert de hâle,  
 En déjeunant, d'un air expéditif,  
 Vous détonnait de la voix la plus mâle.  
 Des voyageurs il fixa les regards :  
 — Parbleu ! dit l'un, si ce drôle allait être  
 L'heureux mortel sauveur de notre maître !  
 Et pourquoi pas ? On voit de ces hasards.  
 Considérez cette mine fleurie,  
 Ces grands yeux noirs pétillants de gaité,  
 Ces bras nerveux, cette jeune santé  
 Que nul chagrin n'altère, je parie ;  
 Observons bien. Voyez quel appétit !  
 C'est un grand point. Remarquez, je vous prie,  
 Qu'il parle peu, ne sait trop ce qu'il dit ;  
 D'où je conclus qu'il n'a pas trop d'esprit.  
 .....  
 — Vous devez être heureux ? — Oui, Dieu merci ;

J'ai de bons bras, Suzon est fort jolie,  
 Du lendemain je ne prends nul souci ;  
 Désirer mieux serait une folie.  
 — Eh bien, mon cher, daignez, je vous supplie,  
 Daignez me rendre un grand service. — Moi !  
 De tout mon cœur ; mais à qui donc ? — Au roi.  
 — Vous vous moquez. — Non, monsieur, sur ma foi ;  
 Le roi vous aime, il connaît votre zèle.  
 Quand vous saurez ce que Sa Majesté  
 Veut obtenir d'un sujet si fidèle,  
 Vous lui rendrez la vie et la santé."  
 Cela disant, sans délai ni remise,  
 Sans lui laisser le temps de dire un mot,  
 Dans une chambre on l'entraîne aussitôt ;  
 Et de mon gars, ébahi comme un sot,  
 Quatre mains font sauter la veste grise.  
 Mais, ô douleur ! ô regrets ! ô surprise !  
 A cet aspect, jugez qui fut penaud :  
 Cet homme heureux n'avait pas de chemise.

LE COMTE DARU.

## La Femme

Pensées d'un philosophe :  
 L'homme s'efforce, invente, crée, sème  
 moissonne, détruit et construit, pense, con-  
 temple ; la femme aime. Et que fait elle avec  
 son amour ? Elle fait la force de l'homme.  
 Le travailleur a besoin d'une vie accom-  
 pagnée. Plus le travailleur est grand, plus  
 la campagne doit être douce.  
 Ah ! vénérons la femme. Sanctifions-là.  
 Glorifions-là. La femme, c'est l'humanité vue  
 par son côté tranquille ; la femme, c'est le  
 foyer, c'est la maison, c'est le centre des  
 pensées paisibles.

C'est le tendre conseil d'une voix innocente  
 au milieu de tout ce qui nous emporte, nous  
 courrouce et nous entraîne. Souvent autour  
 de nous, tout est l'ennemi ; la femme c'est  
 l'amie. Rendons-lui ce qui lui est dû. Don-  
 nons-lui dans la loi la place qu'elle a dans le  
 droit. Honorons, ô citoyens, cette mère,  
 cette sœur, cette épouse.

La femme contient le problème social et  
 le mystère humain. Elle semble la grande  
 faiblesse, elle est la grande force. L'homme  
 sur lequel s'appuie un peuple a besoin de  
 s'appuyer sur une femme. Et le jour où elle  
 nous manque, tout nous manque.

C'est nous qui sommes morts, c'est elle  
 qui est vivante. Son souvenir prend posses-  
 sion de nous. Et quand nous sommes devant  
 sa tombe, il nous semble que nous voyons  
 notre âme y descendre et la sienne en sortir.

— Douceur et gaité, voilà le fonds d'un  
 caractère aimable ; il est impossible qu'une  
 femme douée de ces deux qualités ne plaise.  
 La douceur lui concilie tous les cœurs ; c'est



une sorte d'instinct que la nature donne aux femmes, et que la bonne éducation met à profit. C'est par les manières insinuantes que les femmes règnent, et elles ont d'autant plus de pouvoir qu'elles s'en arrogent moins. La politesse n'est que cette douceur même réduite en art; elle est le signe d'un bon naturel, et en tient la place; mais ces dehors, s'ils ne sont fondés sur la bonté du cœur, se démentent bientôt; c'est alors un genre d'hypocrisie dont on n'est plus longtemps la dupe, et que l'on paye du plus profond mépris.

## Echos des Sociétés de France

### L'UNION DES TRAVAILLEURS MONTLUÇONNAIS

Le dimanche 18 mars 1894 a eu lieu à l'hôtel du Puy-de-Dôme le banquet annuel de la société de secours mutuels "l'Union des Travailleurs montluçonnais."

Cent cinquante personnes environ y assistaient.

Un grand nombre de membres honoraires étaient présents à ce banquet fraternel.

Au dessert, M. Chantemille, sénateur, se lève et s'exprime ainsi :

" Mes chers concitoyens,

" Lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'offrir la présidence de votre banquet annuel, j'étais un peu souffrant, je craignais de ne pouvoir prendre part à cette fête de famille.

Je suis heureux d'avoir pu venir m'asseoir au milieu de vous et de témoigner ainsi de toute ma sympathie pour votre société à laquelle je m'intéresse tout particulièrement.

Arrivé d'hier seulement, je n'ai pu m'entretenir avec les membres du bureau de votre situation financière, le temps m'a manqué.

Je sais seulement que depuis la création de la société, il a été déposé à la caisse des retraites une somme de 21,408 francs.

C'est un résultat dont nous devons nous applaudir et, pour ma part, je ne saurais trop encourager les sociétés de secours mutuels à diriger leurs efforts dans ce sens.

Pour atteindre ce but, il faut vivre d'abord. Ce n'est pas toujours facile; les sociétés de secours mutuels sont en lutte à des difficultés nombreuses contre lesquelles elles ne peuvent réagir qu'en observant rigoureusement les prescriptions de leurs règlements et aussi par une surveillance de tous les instants; l'existence d'une société ne peut être assurée qu'à ces conditions.

Votez ce qui se passe dans certaines sociétés analogues à la vôtre. Je trouve dans le discours du président d'une société de secours mutuels d'une ville du département les passages suivants :

" Beaucoup de sociétaires, considérant le budget de vos secours mutuels comme une vache à lait qui ne saurait arriver à siccité, ont commis des abus aussi criants que nombreux. Pour le moindre malaise, ils font appeler le médecin, sollicitent des médicaments et, au bout de 3 jours, réclament l'indemnité de chômage.

" Nous pourrions citer des individus que l'on n'a pas vu réellement malades, etc..."

" Vous le voyez, les idées d'association et de solidarité sont bien mal comprises par un certain nombre de personnes; une société mal surveillée peut être exploitée et ruinée, et même, avec de la surveillance, on n'est pas toujours sûr d'échapper à certains abus.

Aussi ne saurais-je trop recommander à votre bureau la plus grande attention et une vigilance incessante, c'est à cette condition seulement que vous pourrez vivre.

Je vous propose de voter des remerciements à ceux de vos membres qui ont administré votre société, ils ont droit à votre reconnaissance.

Je bois, mes chers concitoyens, à la prospérité de la société de secours mutuels des Travailleurs montluçonnais et à son président."

### SOCIÉTÉ DU VAL D'AJOL (VOSGES)

*Toast de M. Collin, président, au banquet des membres de la société*

Mesdames, Messieurs,

La mutualité, Mesdames et Messieurs, apparaît dans cette fin de siècle, au milieu des conflits suscités par la lutte des intérêts et par les nécessités toujours croissantes de l'existence, comme un merveilleux instrument de conciliation.

En développant l'esprit de prévoyance et d'épargne, en soignant les sociétaires malades, en les pensionnant sur leurs vieux jours, elle atténue sur une large mesure les inégalités sociales.

.....  
Rien au surplus dans son œuvre qui ressemble à l'aumône qui trop souvent humilie et dégrade celui qui la reçoit.

Le mutualiste ne profite que de ce qui lui appartient, c'est à lui seul qu'il doit de réunir l'indépendance à son bien-être. Et la faible épargne de ses cotisations est pour lui le plus puissant stimulant pour opérer sur son salaire de nouveaux prélèvements, lesquels accumulés deviendront un jour un capital.

La lutte entre le travail et le capital serait un non-sens chez les mutualistes; au contraire, il y a entre eux communauté d'intérêts; on pourrait même dire qu'il y a une solidarité, or la solidarité fait naître l'attachement, de même que le bien-être tend à élever le niveau intellectuel et moral.

Ce sont là, Mesdames et Messieurs, les liens qui nous unissent et chacun de vous comprend combien ils sont précieux.

Aussi notre époque est-elle par excellence celle de la mutualité. De nouvelles sociétés se créent tous les jours; les anciennes augmentent le nombre de leurs membres; un million et demi de sociétaires figurent à l'heure présente sur les registres des sociétés françaises.

.....  
Vous avez voulu, par ce banquet, célébrer une situation matérielle de laquelle vous êtes en droit d'être fiers, et une bonne harmonie qui ne vous fait pas moins heureux.

C'était un désir bien légitime; je l'ai partagé avec vous et, certain d'aller au-devant de vos sentiments à tous,

Je vous propose de lever vos verres :

A la prospérité de la société de secours mutuels du Val d'Ajol,

Et à l'union sympathique de tous ses membres !

# L'Alliance Nationale

PUBLIÉ PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

L' "ALLIANCE NATIONALE"

A MONTREAL

76 Rue St-Jacques

B. P. Boîte 2172

MONTREAL, AVRIL 1895

## AVIS

1o Les secrétaires doivent nous transmettre la liste d'adresse des membres de leurs cercles, en y inscrivant les noms par ordre alphabétique, s'ils ne l'ont pas déjà fait. De même pour les additions et corrections à y faire.

2o Les cercles qui ont élus de nouveaux trésoriers ou sec.-financiers doivent nous faire parvenir immédiatement les actes de cautionnement de ces officiers. (Art. 142, 145, 163 et 164, et Formule No 14).

3o. Les contributions doivent être payées avant le 1er jour du mois pour lequel elles sont dues;—un membre est suspendu, s'il a négligé de s'acquitter pendant deux mois.—Il peut être réintégré sans aucun frais dans les 30 premiers jours de sa suspension en s'acquittant et produisant une demande selon la formule No 9. Ce délai écoulé, il lui faut subir l'examen médical. (Art. 355, 356, etc.)

4o Les chèques transmis au Sec.-Gén. doivent être faits payables à "l'orde de la Banque Jacques-Cartier, pour dépot au crédit de l'Alliance Nationale." (Art. 218.)

5o Les sec.-financiers ne peuvent pas nous transmettre d'acomptes sur le montant des contributions dues par un membre. La remise doit comprendre l'arriéré de contribution et celle du mois courant. (Art. 196).

## NOTES EDITORIALES

Nous venons de recevoir de l'imprimeur la nouvelle édition corrigée des statuts, contenant les modifications qui y ont été apportées par le Conseil Général.

Y a-t-il un seul membre dans l'Alliance Nationale qui n'ait pas assez d'influence auprès de ses amis et de ses proches et qui soit assez indifférent à la prospérité de la société, pour ne pas se faire un devoir de présenter au moins un candidat sociétaire dans les trois prochains mois?

On dit parfois ne pas avoir les moyens de payer 5 cents par jour pour faire partie d'une société de secours mutuels. Cruelle erreur! Qu'advient-il de votre famille lorsqu'il

vous faudra la quitter, si vous n'avez pas la force ou la volonté de faire cette économie pendant que vous avez la santé?

L'homme qui prie disant: "Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien," et qui néglige de s'assurer, fournira un jour à sa famille un grave sujet de méditation sur la valeur de la foi sans les œuvres.

Passez votre revue à votre ami afin de lui rappeler que le temps est venu pour lui de demander son admission dans l'Alliance Nationale.

L'important n'est pas de critiquer sans merci ceux qui travaillent, c'est de faire aussi bien ou mieux qu'eux. Les membres de l'Alliance Nationale ont compris leur devoir ainsi dans le passé. Ils savent que c'est par l'union des cœurs et des volontés qu'ils assureront à leurs cercles la force qui leur est nécessaire et la part d'influence et de prestige à laquelle ils ont le droit de prétendre.

Les anglais nous donnent parfois d'utiles leçons. S'ils ont des défauts, il faut reconnaître qu'ils ont aussi de grandes qualités. Ils comprennent admirablement leurs intérêts. Ainsi ils ont fondé les plus puissantes associations de secours mutuels qui soient au monde, ayant des ramifications dans toutes les parties de l'empire britannique et au-delà. Pourquoi ne les imiterions nous pas, en faisant de l'Alliance Nationale la plus puissante société française de secours mutuels du continent? Il ne dépend que de nous. Les membres de l'Alliance Nationale possèdent l'influence, l'énergie et le dévouement nécessaires pour faire de grandes choses, dans l'intérêt de la patrie française d'Amérique.

Si seulement nos 74 cercles ajoutaient 4 membres chacun par mois à leur effectif pendant les trois prochains mois, quel résultat magnifique ne pourrions nous pas annoncer à la fin du concours. Nous pouvons faire davantage. Il suffit de le vouloir. Pour les membres de l'Alliance Nationale, vouloir c'est pouvoir.

Ce n'est pas "demain" qu'il faut agir, c'est aujourd'hui et demain.

Nous n'avons eu à déplorer que quatre décès depuis la fondation de la société à venir au premier janvier dernier, et cependant notre effectif s'élevait à cette date à près de 2,500 membres. Nos félicitations aux médecins-examineurs et à nos membres pour leur vigilance à n'admettre que de bons sujets.

En supposant que l'effectif de la société resterait stationnaire,—et nous vous prions de croire qu'il n'en sera pas ainsi,—le revenu de la caisse de dotation pour l'année 1895 serait de plus de \$28,000, nous basant sur la recette de janvier. Si vous ajoutez à ce chiffre les \$16,600 qui étaient au crédit de cette caisse au premier janvier et les \$10,000 de garantie souscrites par les fondateurs de la société, vous avez de suite un capital de plus de \$54,000 disponible pour l'année 1895 afin de faire face aux exigences de cette caisse.

Pourquoi accumuler une réserve? Question de la plus haute importance, pour assurer la perpétuité de l'existence d'une institution comme la nôtre. Nous ne serons pas toujours jeunes. Les associations sont comme les individus, il faut qu'elles sachent prévoir.

### A propos de notre publication

Nous nous réjouissons de l'accueil sympathique que nos confrères de l'Alliance Nationale ont fait à notre modeste revue. Les nombreux témoignages de satisfaction que nous avons reçus jusqu'ici ont pleinement confirmé notre opinion sur l'utilité, voir même la nécessité de cette publication. Nous prions nos lecteurs de croire que nous nous efforcerons de la rendre aussi intéressante qu'il sera en notre pouvoir. Nous ne voulons pas leur promettre de toujours réussir, car nous reconnaissons que nous n'avons pas les qualités requises, pour atteindre ce résultat. Mais nous comptons sur le concours d'hommes habiles, d'écrivains de renom, pour suppléer à notre insuffisance et rendre la lecture de notre *Revue* tout à la fois agréable et instructive pour tous, et plus particulièrement intéressante pour nos membres.

Nous désirons en même temps que notre journal soit l'intermédiaire au moyen duquel nos membres puissent se connaître, et à l'occasion s'entraider, d'un bout de la province à l'autre. Nous voulons aussi que tous nos confrères connaissent quels sont les membres qui, dans leurs cercles respectifs, travaillent avec le plus de dévouement et le plus d'efficacité à promouvoir les intérêts de la cause commune et quels sont les cercles qui fonctionnent le mieux; et dans ce but nous invitons les officiers à nous signaler, à l'occasion, ceux de leurs membres qui auront le plus fait pour le succès de la société, ainsi que les questions d'intérêt général qui feront l'objet des discussions à leurs réunions.

Le prix de l'abonnement est fixé à cinquante cents par année, du 1er janvier au 31 décembre, pour les personnes non sociétaires qui prendront un abonnement. Ce prix est très modique, trop modique si nous considérons la chose au point de vue commercial. Mais ce journal n'a pas été fondé dans un but mercantile. Nous faisons de bon cœur les quelques sacrifices que cette entreprise nous occasionne, parce que nous sommes persuadés que nous pouvons faire quelque bien en faisant connaître le but de notre société et l'efficacité des moyens qu'elle a adoptés pour l'atteindre.

Pour ce qui est de nos membres, ils ne seront pas appelés à payer cet abonnement, autrement que par les cinquante cents qui nous versent annuellement à titre de rétribution. Nous voulons tenter cette expérience à leur profit.

Bien que nous n'ayons pas reçu de plainte à ce sujet, nous ne serions pas étonnés que quelques irrégularités se seraient produites dans la distribution du journal. Ce sont de ces choses inévitables. Les secrétaires-archivistes voudront bien nous prévenir des erreurs qui pourront se produire à l'avenir.

La période des déménagements approche dans les villes. Nous prions donc les secrétaires de nous faire parvenir dès les premiers douze jours de mai la liste complète des nouvelles adresses. En préparant ces listes, les règles suivantes devront être suivies: 1o Observer l'ordre alphabétique dans la transcription des noms de famille; 2o Un seul nom, une seule adresse par ligne; 3o Faire des listes distinctes pour les personnes demeurant dans des municipalités différentes, indiquant la paroisse et le comté, etc., lorsqu'il y a lieu.

L. J. D. P.

### Droits d'entrée

A l'occasion du concours de recrutement qui s'est ouvert le premier de ce mois, il est peut-être utile que nous donnions quelques explications aux nouveaux cercles sur les réductions qui leur est permis de faire, par règlement, sur les droits d'entrée.

Ce sont les articles 175 et 176 des Statuts, tels que modifiés par le Conseil Général, à sa dernière convention, qui fixent les déboursés qu'un candidat sociétaire est appelé à faire pour être admis dans un cercle.

Le dépôt de \$2.00, prescrit par l'article 175, doit être fait par le candidat, dans tous les cas, avant qu'il ne subisse l'examen médical. Ce dépôt reste obligatoire pendant le concours.

Le droit d'entrée proprement dit est déterminé par l'article 176: En voici les taux:

|                                 |        |
|---------------------------------|--------|
| Pour un certificat de \$ 500.00 | \$3.50 |
| “ “ 1000.00                     | 4.00   |
| “ “ 2000.00                     | 6.00   |
| “ “ 3000.00                     | 8.00   |

Si nous ajoutons aux droits d'entrée exigibles le jour de l'admission définitive le dépôt fait avant l'examen, nous constatons que la somme totale à déboursier pour l'admission est comme suit:

|                                 |        |
|---------------------------------|--------|
| Pour un certificat de \$ 500.00 | \$5.50 |
| “ “ 1000.00                     | 6.00   |
| “ “ 2000.00                     | 8.00   |
| “ “ 3000.00                     | 10.00  |

Quels sont les déboursés que les cercles sont appelés à faire à l'occasion de l'admission des membres à



même le produit de leurs dépôts et droit d'entrée ? Nous ne parlons pas ici des membres fondateurs.

Il y a d'abord l'honoraire de l'examen médical payable au médecin-examineur, \$1.50; en second lieu il y a l'honoraire d'enregistrement fixé par l'article 213 des Statuts (tel qu'amendé) dont le cercle doit faire remise au *Conseil Général*. Les taux de cet honoraire d'enregistrement sont :

|                       |           |        |
|-----------------------|-----------|--------|
| Pour un certificat de | \$ 500.00 | \$1.50 |
| "                     | 1000.00   | 2.00   |
| "                     | 2000.00   | 3.50   |
| "                     | 3000.00   | 4.50   |

Il ne faut pas perdre de vue que les honoraires de diplômés et de révision d'examen pour les nouveaux membres, ont été abolis par le *Conseil Général*, et qu'il n'y a plus lieu pour les cercles de lui faire de remises sous ces titres.

Il résulte de ce que nous venons d'exposer, ce qui suit :

| Chiffres des certificats de dotation. | Montant des Dépôt et droit d'entrée. | A déduire l'hon. d'ex.-méd. et hon. d'enregist. | Surplus qui reste acquis à la caisse Gén. locale. |
|---------------------------------------|--------------------------------------|---|---|
| \$ 500.00                             | \$ 5.50                              | \$3.00  | \$2.50  |
| 1000.00                               | 6.00                                 | 3.50  | 2.50  |
| 2000.00                               | 8.00                                 | 5.00  | 3.00  |
| 3000.00                               | 10.00                                | 6.00  | 4.00  |

Maintenant parlons du concours. Par son arrêté du 5 mars, publié dans le premier numéro de la *Revue*, le Bureau Exécutif a permis aux cercles, s'ils désirent se prévaloir de cette autorisation, de réduire de \$2.50, au plus, les taux du droit d'entrée pendant la durée du concours. Les cercles sont donc parfaitement libres à ce sujet.

A l'heure qu'il est, les droits d'entrée laissent dans leur caisse \$2.50 pour chaque membre qui reçoit un certificat de dotation de \$500.00 ou de \$1000.00 et davantage pour un certificat de \$2000.00 ou \$3000.00. Il est des cercles qui, ayant augmenté, par règlement, les taux du droit d'entrée, réalisent un chiffre de revenu supérieur de ce chef.

L'autorisation du Bureau Exécutif permet les réductions que les Cercles jugeront convenables pourvu que cette diminution n'excède pas \$2.50 sur les taux fixés par les Statuts.

Il est bon d'observer cependant que les candidats qui auraient été proposés avant le premier août, mais qui n'auraient pas été définitivement admis membres à cette date, ne jouiront pas de l'avantage de la réduction qui pourra être faite par les cercles.

## Malades éloignés de leurs cercles

Les membres qui résident au loin, en dehors de la circonscription déterminée par le règlement du cercle et sur laquelle circonscription le médecin-examineur et les visiteurs sont tenus de visiter les malades, voudront bien prendre connaissance des formules que nous reproduisons plus loin. Nous leur conseillons, comme aux autres membres, du reste, d'étudier les statuts et de ne pas perdre de vue les dispositions de l'article 263 qui se lisent en ces termes :

"263. Les membres malades qui résident ou séjournent en dehors de la circonscription délimitée par

règlement, doivent produire, pour réclamer l'indemnité due aux malades, outre leur demande adressée au secrétaire-archiviste (formul. No. 5 A), le certificat d'un médecin agréé par le Cercle attestant leur état, selon qu'il est requis par la formule No. 5 B, et un certificat du curé ou d'un juge de paix du lieu de leur domicile ou séjour, au même effet (formule No. 5 C), lesquels certificats tiennent lieu du rapport des visiteurs. Ils doivent aussi produire, une déclaration aux termes de la formule No. 5, chaque fois qu'ils en sont requis par le Cercle."

Le texte de la formule No. 5 A dont il est ici question est reproduit dans les différentes éditions imprimées des statuts, à la suite des règles d'ordre. Pour ce qui est des formules Nos. 5 C (et 5 D), elles ne sont pas reproduites dans la première édition des statuts; mais elles le sont dans la nouvelle édition. Ceux qui négligeront de se procurer cette dernière ne ont bien de conserver le numéro de ce journal, pour y référer au besoin.

## Notes Personnelles

Monsieur le Président Général est de retour d'un agréable voyage dans les Etats de l'Ohio, de la Virginie, etc. Il a eu le plaisir de visiter Washington, et d'y être reçu avec beaucoup de courtoisie par le Secrétaire du Trésor de la Grande République.

L'Aumônier général, monsieur l'abbé Bourrassa, a donné une conférence des plus éloquentes devant le cercle Ville-Marie de Montréal sur la jeunesse de Montalembert. Nous nous réservons le droit de fournir à nos lecteurs, dans un prochain numéro, une excellente occasion d'apprécier ce morceau d'éloquence.

Nous avons le plaisir d'enregistrer le succès électoral de l'un de nos membres fondateurs, M. C. A. Geoffron, C. R., élu député de Verchères pour les communes. Nos félicitations les plus cordiales. L'Alliance Nationale compte maintenant plusieurs hon. députés dans son sein. Aux communes seulement, nous remarquons l'Hon. M. Bergeron, M. S. Lachapelle, M. C. A. Geoffron.

M. J. M. Wilson, notre jeune et vigilant vice-président général, nous est revenu frais et dispos, après une absence de trois mois en Europe. Il a visité l'Angleterre, l'Ecosse, la France, la Suisse, la Belgique et la Hollande dans les intérêts de la maison Mongenais, Boivin & Cie., dont il est l'un des associés.

Nous avons reçu au Bureau Exécutif ces jours derniers la visite des confrères dont les noms suivent, pour affaires importantes concernant leurs cercles respectifs :

M. B. Grandmaison, président du cercle St-Lin ;  
M. E. Ostiguy, M. D., président du cercle St-Hyacinthe ;

M. Alexis Doutre, président du cercle Beauharnois ;  
M. J. B. T. Jasmin, M. D., médecin-examineur du cercle St-Stanislas ;

Revd. M. J. P. O. Desrosiers, substitut du Président Général auprès du cercle St-Lin ;

M. Nap. St-Amour, substitut du Prés. Gén. auprès du cercle St-Ignace ;

M. J. A. M. Gaboury, président du cercle Ste-Elizabéth ;

M. E. J. Hebert, président du cercle St-Henri.

## Nouveaux Cercles

### CERCLE CHARLEMAGNE, No 73.

Institué à St Louis du Mile-End, comté Hochelaga, le 26 mars.

Officiers élus :

MM. C. P. Beaubien, substitut du Prés. Gen. ; R. Auzias Turenne, prés. ; G. de Guéry Languedoc, vice-prés. ; G. A. des Etangs, sec.-arch. ; J. Bte. Fyfe, sec.-fin. ; S. G. Beaubien, trés. ; Achille Dagenais, med.-exam. ; E. Benoit, commissaire ; P. Wattier, introducteur.

### CERCLE ST-AIMÉ No 74.

Institué à St-Aimé, comté Richelieu, le 10 avril.

Officiers élus :

MM. J. Bte. Béllisle, (maire) subst. du Prés. Gén. ; P. P. Dufault, prés. ; Paul Gagner, vice-prés. ; J. Bte. d'Orvilliers, sec.-arch. ; M. L. Pelouquin, sec.-fin. ; Jos. Pepin, trés. ; H. J. Levasseur, med.-exam. ; Jos. Lamoureux, commissaire ; J. Bte. Giguère, introducteur.

### CERCLE ST-FRÉDÉRIC, No 75.

Institué à Drummondville, le 19 avril.

Officiers élus :

S. P. G., J. N. Turcotte ; prés., J. N. Lemire ; vice-prés., H. Blanchette ; sec.-arch., R. E. Boisvert ; sec.-fin., J. A. Manseau ; trés., J. N. Pepin ; méd.-exam., D. Larue ; commissaire, É. N. Turner ; introducteur, D. Turner.

## A travers les Cercles

### CERCLE SALABERRY, No 34.

Ce sont des vaillants, nos confrères du cercle Salaberry. Toujours au premier rang dans la lutte, et toujours victorieux. A peine ce cercle était-il institué que déjà il entraînait en lice dans le premier concours de recrutement organisé par l'Alliance, et enlevait le prix destiné au cercle qui avait augmenté son effectif dans la plus forte proportion. Dans le second concours, il remportait un nouveau prix. On nous informe que nous allons encore entendre parler de lui dans le présent concours, malgré le départ de Valleyfield, de notre vigilant confrère M. S. Thilbaudeau. Nous savons que nos confrères J. B. K. Laplante, A. Plante, T. Préfontaine, H. Lefebvre, H. Langevin, J. A. Gauthier et plusieurs autres encore que nous avons vus à l'œuvre dans le passé sont toujours à leur poste et ne failliront pas au devoir. Aussi sommes-nous parfaitement rassurés sur le résultat. Nous croyons ne pas nous tromper en affirmant que le cercle Salaberry, ainsi que les cercles des comtés circonvoisins, ont une place marquée dans la démonstration de la St-Jean-Baptiste qui sera célébrée en grande pompe à Valleyfield l'été prochain. Nous nous reposons sur eux, le cas échéant, pour tenir haut et ferme le drapeau de l'Alliance Nationale dans cette occasion, comme ils l'ont fait dans le passé.

### CERCLE ST-PIERRE, No 8.

Ce cercle a été, avec le cercle Sacré-Cœur No 6, le pionnier de l'Alliance Nationale dans le centre français le plus important de la métropole. C'est le grand

cercle de la partie est de Montréal. Nous nous sommes laissé dire que les cercles Sacré-Cœur, Jeanne d'Arc, Maisonneuve voulaient lui enlever ce titre. Nous les croyons remplis de mauvaises intentions à ce sujet. Mais nous savons aussi que nos amis et confrères G. Brouillette, F. G. Crépeau, C. Tanguay, Larchevêque, F. Jeannotte, M. D., H. A. Archambault, Ls. Giard, Alex. Emond et nombre d'autres valeureux lutteurs qui ont fait leur preuve dans le passé, auront un mot à dire dans l'affaire. A la vérité il nous serait difficile d'exprimer une opinion sur le résultat final.

### CERCLE ST-HYACINTHE, No 67.

C'est un des derniers nés de la famille, mais c'est un robuste gaillard, qui s'est toujours bien porté depuis sa naissance. Rien de bien surprenant à cela du reste, puisque notre estimé confrère, le Dr E. Ostiguy en est le père, et que le Dr L. V. Benoit a veillé sur ses jours avec un soin jaloux. On sait faire les choses à St-Hyacinthe, et nous avons foi dans l'avenir de ce jeune cercle, qui, après trois mois d'existence, a déjà pu rembourser à ses fondateurs le versement de \$75.00 qu'ils ont effectué pour acquitter le droit d'octroi des Lettres Patentes. Nous croyons pouvoir annoncer que le cercle donnera prochainement une séance publique, dans laquelle l'Hon. M. Royal fera une conférence des plus intéressantes et des plus pratiques. Nous croyons même que l'Aumonier général, M. l'abbé Bourassa, accompagnera le conférencier.

### CERCLE BEAUHARNOIS, No 3.

Ce cercle a la bonne fortune de compter M. J. G. H. Bergeron, M. P., au nombre de ses membres participants et M. E. H. Bisson, M. P. P., comme membre honoraire. Ces deux honorables messieurs ont donné, à tour de rôle, des conférences très instructives devant le cercle, le premier sur la question ouvrière, le second sur l'agriculture et la colo visation.

Notre dévoué et vaillant confrère, le Dr J. T. Côté figure sur le programme pour une conférence sur l'hygiène dans le cours du mois de mai. Nous ne saurions féliciter trop vivement le cercle Beauharnois de l'heureuse initiative qu'il a prise en donnant ainsi une série de conférences publiques sur des sujets du plus haut intérêt. C'est une nouvelle preuve que les officiers et les membres du cercle se sont bien pénétrés du but de l'Alliance Nationale en inscrivant dans ses statuts qu'elle se proposait de "développer l'éducation morale et intellectuelle de ses membres."

A sa dernière réunion, tenue sous la présidence de M. Alexis Doutré, président, le cercle a adopté les résolutions suivantes :

"Proposé par A. T. Côté, secondé par André Leduc, que les membres de ce cercle ont appris avec un vif sentiment de regret la mort de monsieur Denault, beau-père de M. J. G. H. Bergeron, M. P., leur dévoué confrère."

"Proposé par Joseph Deslauriers, secondé par J. B. Primeau, que les membres désirent offrir à leur digne confrère, ainsi qu'à la famille du regretté défunt leurs sincères condoléances dans le malheur qui vient de les frapper dans leurs affections."

"Proposé par Oscar Leduc, secondé par Oscar Montpetit, que copie des présentes résolutions soit envoyée à la famille éprouvée et à la *Revue* de l'Alliance Nationale."

Ce procédé fait honneur aux membres du cercle et fait bien voir l'excellent esprit de confraternité qui préside à leurs délibérations.

## CUEILLETES

Une dame du grand monde parisien ayant prié un écrivain en renom d'écrire dans son album, il s'en acquitta par le quatrain suivant :

Dans ce cimetière de gloire  
Vous voulez ma cendre ; à quoi bon ?  
Pendant que j'inscris ma mémoire,  
Le temps pulvérise mon nom.

A. DE LAMARTINE.

Peu après, un autre poète bien connu ayant à remplir la même tâche s'en tire ainsi qu'il suit :

Si le temps pour marquer jusqu'ou va son empire,  
Pulvérisé en effet le beau nom que voilà,  
Qu'il daigne sur les vers que j'ose encore écrire,  
Jeter un peu de cette poudre-là.

BERANGER.

## Accusés de réception

St. Guillaume, 1er Mars 1895.

M. le Président Général de l'Alliance Nationale,

Monsieur,

C'est avec un bien vif sentiment de reconnaissance que je vous remercie de la promptitude que vous avez mise en me faisant parvenir le montant d'assurance sur la vie de mon époux. Trois semaines après sa mort, j'ai perçu en entier le montant de son assurance de \$1,000.

Le but de votre Société est tellement grand que mon plus vif désir serait qu'il existât, pour les femmes, une Société fondée sur des bases semblables à celles de l'Alliance Nationale.

Croyez-moi, monsieur,

Votre toute dévouée,

DAME VVE NAP. LAFLEUR.

St. Lin des Laurentides, 24 Février 1895.

M. L. J. D. Papineau,

Sec.-Gén. de l'Alliance Nationale,

Monsieur le Secrétaire,

Que l'Association de l'Alliance Nationale veuille bien agréer mes remerciements les plus sincères, pour la fidélité avec laquelle elle a exécuté ses obligations envers mon mari, décédé au mois de décembre dernier. Je voudrais pouvoir dire bien haut l'avantage qu'il y a pour tous de faire partie de cette Association de Bienfaisance. Sans elle, à la mort de mon mari, je n'aurais presque rien pour affronter la misère dans laquelle cette mort inattendue me plaçait, aussi, je n'oublierai jamais la somme de reconnaissance que je dois à l'Association.

En conséquence, si'il plaît au bureau de direction d'insérer dans le journal de l'Alliance Nationale qui doit paraître prochainement, le présent témoignage de reconnaissance, c'est avec grand plaisir que je l'autorise à la faire.

Avec mes remerciements sincères, agréés, M. le Secrétaire, mes respectueuses salutations.

DAME VVE HORACE GARIÉPY.

## MORTALITÉS

No 6.—LOUIS BINETTE, 41 ans, admis dans le Cercle St-Joseph, No 1, le 14 février 1894, est mort de *néphrite*, le 19 février 1895. Bénéficiaires : ses héritiers légaux (enfants en bas âge).

## Cartes de cercles

No 1.—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal.

Substitut du Prés.-Gén. J. P. Marion, N. P., 334 rue Richmond ; Prés., J. B. A. Martin, 331 Richmond ; Sec.-Arch., O. Bourdon, 201 Versailles ; Sec.-Fin., C. U. Ouellette, 2230 Notre-Dame ; Méd.-Exm., G. E. Larin, 232 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église St-Joseph.

No 2.—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde.

S. P. G., H. Monette, 127 Duvernay ; Prés., Alex. Monbriand, 345 Delisle ; Sec.-Arch., E. A. Grisé, 198 Richelieu ; Sec.-Fin., S. Legault, 184 Quessel ; Méd.-Exm., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 hrs p. m., 45 Vinet.

No 3.—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois.

S. P. G., J. Deslauriers ; Prés., Alexis Doutre ; Sec.-Arch., Oscar Leduc ; Sec.-Fin., André Leduc, jr ; Méd.-Exm., A. T. Côté. Réunions, 2e et 4e jeudis, rue Ellice.

No 4.—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier.

S. P. G., Rémi B. Déary ; Prés., Benj. Déary ; Sec.-Arch., J. B. Lefebvre ; Sec.-Fin., Gervais Déary ; Méd.-Exm., P. A. Valois (Lachine). Réunions, 2e et 4e vendredis, école Dorval.

No 5.—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal.

S. P. G., Adolphe Martin, 233 St-Martin ; Prés., Raoul Tourangeau, 2617 Ste-Catherine ; Sec.-Arch., J. N. Marcille, 1142 St-Jacques ; Sec.-Fin., J. P. Beauvais, 1312 St-Jacques ; Méd.-Exm., S. J. Girard, 357 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mardis, 480 des Seigneurs.

No 6.—SACRE-CŒUR, Montréal.

S. P. G., A. C. Diorne, 243 Lafontaine ; Prés., M. Ferras, 499 Dorchester ; Sec.-Arch., A. Joliveau, 1088 Ontario ; Sec.-Fin., E. Bouthillier, 268 St-André ; Méd.-Exm., L. J. Barolet, 42 Beaudry. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église Sacré-Cœur.

No 8.—CERCLE ST-PIERRE, Montréal.

S. P. G., G. Brouillette, 106a Visitation ; Prés., C. Tanguay, 117 Rachel ; Sec.-Arch., L. O. Doré, 641 Notre-Dame ; Sec.-Fin., H. A. Archambault, 201 Fullum ; Méd.-Exm., F. Jeannotte, 205 Visitation. Réunions, salle Gareau, 119 Maisonneuve, 2e et 4e mardis.

No 10.—CERCLE ST-CHARLES, Montréal.

S. P. G., E. E. Laurent, M. D., 390 Centre ; Prés., Ov. Corbeil, 191 Centre ; Sec.-Arch., N. Bellisle, 12 Châteauguay ; Sec.-Fin., Alf. Deschamps, 191 Centre ; Méd.-Exm., F. X. Gagnier, 308 Centre. Réunions, 2e et 4e lundis, salle St-Charles, rue Island.

No 12.—CERCLE ST-HENRI, Cité de St-Henri.

S. P. G., Ls. Coërrer, 2056 St-Jacques ; Prés., E. J. Hébert, 3628 Notre-Dame ; Sec.-Arch., J. E. Ferras, 58 Agnes ; Sec.-Fin., P. G. Poirier, 206 St-Ferdinand ; Méd.-Exm., J. O. Archambault, 3597 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, sous-sol du Collège St-Henri, No 1 St-Pierre.

No 14.—CERCLE ST-ANDRÉ, Acton Vale, Co. Bagot.

S. P. G., J. E. Marcille ; Prés., Milton MacDonald, M. P. P. ; Sec.-Arch., J. M. Bordua ; Sec.-Fin., A. Roy ; Méd.-Exm., F. H. Daigneault. Réunions, 1er et 3e dimanches, 7 hrs p. m., Hôtel de Ville.

No 16.—CERCLE ST-MEDARD, Coteau, Co. Soulanges.

S. P. G., F. G. Bériault ; Prés., Pierre Doucet ; Sec.-Arch., H. R. Smith ; Sec.-Fin., L. A. Dumessil ; Méd.-Exm., J. C. Prieur. Réunions, 2e et 4e vendredis.

No 17.—CERCLE JOLIETTE, Joliette.

S. P. G., A. Fontaine ; Prés., Ald. Charland ; Sec.-Arch., J. P. L. Ducharme ; Sec.-Fin., J. A. Guilhaud ; Méd.-Exm., J. C. Bernard. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle de l'Institut.

No 20.—CERCLE ST-VALIER, Québec.

S. P. G., L. H. Huot, 314 St-Valier ; Prés., H. Moisan, 578 St. Valier ; Sec.-Arch., F. Blouin, jr, 63 Boulevard Langlier ; Sec.-Fin., Alph. Boutin, Notre-Dame des Anges ; Méd.-Exm., J. A. Marcoux, 628 St-Valier.

No 21.—CERCLE LAVAL, Québec.

S. P. G., A. P. Lépine, 74 D'Artigny ; Prés., D. E. Fournier, 242 St-François ; Sec.-Arch., E. Cloutier, 1681 St-Olivier ; Sec.-Fin., J. Cloutier, 1681 St-Olivier ; Méd.-Exm., P. V. Faucher, 392 St-Jean. Réunions, dernier dimanche, Salle Patvoine, 250 St-Joseph.

No 24.—NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot, C. Vaudreuil.

S. P. G., Revd. J. M. Duhamel, curé ; Prés., Av. Daoust ; Sec.-Arch., W. Pilon ; Sec.-Fin., J. Daoust ; Méd.-Exm., L. N. F. Cypriot. Réunions, 3e jeudi du mois, salle Municipale.

No 25.—CERCLE LAROQUE, Sherbrooke.

S. P. G., H. Fortier ; Prés., Revd. J. A. Lefebvre, curé, Sherbrooke-Est ; Sec.-Arch., H. H. Langlois ; Sec.-Fin., T. Bélanger ; Méd.-Exm., P. Pelletier. Réunions, 215 rue Wellington.

No 27.—CERCLE STE-THERESE, Co. Terrebonne.

S. P. G., Jean Roux ; Prés., J. A. Duquette ; Sec.-Arch., M. Leguerrier ; Sec.-Fin., Ovide Forget ; Méd.-Exm., S. Desjardins. Réunions, 1er et 3e dimanches, salle du marché.

No 29.—CERCLE HOCHÉLAGA, Montréal.

S. P. G., Marc Trotter, 40 Rouville ; Prés., R. Dufresne, 288 Desery ; Sec.-Arch., J. Chartier, 33 Hudon ; Sec.-Fin., A. Lapointe, 243 Notre-Dame ; Méd.-Exm., G. H. Garceau, 168 Desery. Réunions, 2e et 4e mercredis, école des garçons.

No 30.—CERCLE MASCOUCHE, Co. L'Assomption.  
Prés.-Hon. Revd. L. J. Louzon, curé; S. P. G., L. E. Lamarche;  
Prés., J. I. Brien; Sec.-Arch., J. P. Lamarche; Sec.-Fin., P. E.  
Riopel; Méd.-Exm., J. O. Poitras. Réunions, dernier mardi du mois.

No 31.—CERCLE MONTCALM, St-Jacques, Co. Montcalm.  
S. P. G., Wm. Lord; Prés., A. Dugas; Sec.-Arch., M. Granger,  
N. P.; Sec.-Fin., J. E. E. Marion, N. P.; Méd.-Exm., E. G.  
Courteau.

No 32.—CERCLE PRINCEVILLE, Stanfold, Co. Archabaska.  
1er Prés. Hon., Revd. A. Desaulniers, ptre; 2e Prés. Hon.,  
Revd. C. F. Baillargeon; S. P. G., F. E. Jutras; Prés., J. Baril;  
Sec.-Arch., C. A. Gauvreau, N. P.; Méd.-Exm., J. Duchesnay;  
Méd.-Exm., Dr P. A. Brossard. Réunions, dernier dimanche du  
mois, après vêpres.

No 33.—CERCLE ST-IGNACE, Coteau du Lac, Co. Soulanges.  
S. P. G., Nap. St. Amour; Prés., Denis Martin; Sec.-Arch., J.  
A. Major; Sec.-Fin., Alb. Dauth; Méd.-Exm., Hy. Dauth. Ré-  
unions, dernier dimanche du mois, à 3 h. p. m. Salle publique.

No 34.—CERCLE SALABERRY, Valleyfield.  
S. P. G., J. B. R. Laplante; Prés., A. Plante; Sec.-Arch., M.  
Chatel; Sec.-Fin., Henri Lefebvre; Méd.-Exm., J. T. A. Gau-  
thier. Réunions, 2e et 4e vendredis, salle Monette, rue Ste. Cé-  
cile.

No 35.—CERCLE PLESSISVILLE, Somerset, Co. Mégantic.  
S. P. G. et Méd.-Exm., J. Z. Triganne; Prés., J. A. Savoie;  
Sec.-Arch., J. A. Rousseau; Sec.-Fin., A. S. Bertrand. Réunions,  
dernier lundi du mois, 8 hrs. p. m., salle Doucet.

No 36.—CERCLE ST-PAUL, Co. Hochelaga.  
S. P. G., Elz. Fortin; Prés., M. J. Godin; Sec.-Arch., A. Dem-  
ers; Sec.-Fin. et Méd.-Exm., Dr H. Roy. Réunions, 2e et 4e  
mardis, sous-sol de l'église.

No 37.—CERCLE CONTRECOEUR, Co. Verchères.  
S. P. G. et Méd.-Exm., J. A. Trempe; Prés., A. E. Gervais  
Sec.-Arch., Jos. Giard; Sec.-Fin., J. B. R. Gervais. Réunions  
2e et 4e vendredis, manufacture A. E. Gervais.

No 38.—CERCLE STE-JULIENNE, Co. Montcalm.  
S. P. G., Rév. A. Viar; Prés., A. E. Thibaudet; Sec. arch.,  
L. Ethier; Sec.-Fin., G. A. Archambault; Méd.-Exm., M. Larose  
de St-Esprit. Réunions, 4e dimanche, bureau d'Enregistrement.

No 39.—CERCLE MASKINONGE, Maskinongé.  
S. P. G. et Méd.-Exm., Ls. Th. Caron; Prés., L. G. A. Saucier;  
Sec.-Arch., F. Gonneville; Sec.-Fin., J. B. Er. Magnan. Réun-  
ions, le dernier mardi du mois, école No 2 du village.

No 40.—CERCLE PAPINEAUVILLE, Co. Ottawa.  
S. P. G., Henri Bourassa; Prés., Art. Garant; Sec.-Arch., A.  
S. Lauzon; Sec.-Fin., L. de G. Raby; Méd.-Exm., Dr E. Mackay.

No 41.—CERCLE ST-FELIX, St-Félix de Valois, Co. Joliette.  
S. P. G., Nod Gravel; Prés. et Méd.-Exm., G. DesRostiers;  
Sec.-Arch., H. Ducharme; Sec.-Fin., Jos. Beaumont. Réunions,  
dernier dimanche du mois, chez Dr DesRostiers.

No 45.—CERCLE STE-MARTINE, Co. Chateauguay.  
S. P. G., Ed. McGowan; prés., I. Laberge; sec. arch., A.  
McGowan; sec. fin., H. Prud'homme; méd.-exm., T. A. Demers.  
Réunions, dernier dimanche du mois.

No 46.—CERCLE RIGAUD, Co. Vaudreuil.  
S. P. G., Théo. Ladouceur; Prés., Revd. N. E. Demers, ptre,  
curé; Sec.-Arch., A. Bélanger; Sec.-Fin., Jules A. Desjardins;  
Méd.-Exm., E. Lalonde. Réunions, le dernier dimanche du mois,  
au bureau de Jules A. Desjardins.

No 47.—ST-EPHREM, Co. Bagot.  
S. P. G. et Méd.-Exm., Dr Henri Chaput; Prés., A. Gauthier;  
Sec.-Arch., Henri Filon; Sec.-Fin., D. Chicoine. Réunions, 1er  
et 3e mercredis, le soir.

No 51.—CERCLE YAMASKA, Co. Yamaska.  
S. P. G., L. A. Plante; Prés., Ev. Roberge; Sec.-Arch., Willie  
Lassalle; Sec.-Fin., Ls. Veronneau, N. P.; Méd.-Exm., P. Berge-  
ron. Réunions, le dernier samedi du mois, salle de M. L. A.  
Plante.

No 53.—CERCLE JEANNE D'ARC, Montréal.  
S. P. G., Victor Martineau, 1379 Ste-Catherine; Prés., W. La-  
jeunesse, 344 LaGauchetière; Sec.-Arch., Osc. Morin, 17 Plessis;  
Sec.-Fin., Eug. Sauvageau, 1337 Ste-Catherine; Méd.-Exm., C. A.  
Daigle, 98 Visitation. Réunions, 2e et 4e vendredis, salle Mont-  
calm, coin Ste-Catherine et Montcalm.

No 54.—CERCLE ST-JEAN CHRYSOSTOME, Co. Chateauguay.  
S. P. G., J. B. Dumouchel; Prés., T. Hébert; Sec.-Arch., A. N.  
Beaudin; Sec.-Fin., H. A. Chevrelle; Méd.-Exm., A. J. Toupin.  
Réunions, dernier jeudi du mois, salle du Conseil.

No 59.—CERCLE ST-CUTHBERT, Co. Berthier.  
Prés. Hon. Revd. A. Brien, ptre, curé; S. P. G., J. Grégoire;  
Prés., U. Courchesne; Sec.-arch., P. Rondeau, N. P.; Sec.-Fin.,  
L. P. A. Roberge; Méd.-Exm., Chs. Desorcy. Réunions, 1er et  
4e mercredis, bureau de M. P. Rondeau, N. P.

No 61.—CERCLE MAISONNEUVE, Montréal.

S. P. G., J. Courtois, 129 Visitation; Prés., P. O. Lasalle, 201a  
Montcalm; Sec.-Arch., L. P. Fortin, 303a Sanguinet; Sec.-Fin.,  
L. J. Filtout, 187a Jacques-Cartier; Méd.-Exm., F. L. Sylvestre,  
1119 Ontario. Réunions, les 1er et 3e jeudis, salle St-Pierre, 1079  
rue de Montigny (ci-devant Mignonne).

No 64.—CERCLE NOTRE-DAME DE HULL, Co. d'Ottawa.  
S. P. G., D. Simon; Prés., P. Th. Desjardins; Sec.-Arch., Hor.  
Pitre; Sec.-Fin., T. P. Sabourin; Méd.-Exm., Jos. Beaudin.  
Réunions, 2e et 4e vendredis, salle Charron, encougnure rues  
Font et Charles.

No 65.—ST-FRS-XAVIER, l'Epiphanie, Co. l'Assomption.  
S. P. G., et sec. fin., Téléphore Mercier; prés., Jos. Lamarche;  
sec. arch., Geo. Pelletier; méd.-exm., I. Ethier. Réunions, der-  
nier dimanche du mois, chez M. J. Riopel, trésorier.

No 67.—CERCLE ST-HYACINTHE, St-Hyacinthe.  
S. P. G., J. A. Letellier; Prés., Emile Ostigny, M. D.; Sec.-  
Arch., J. A. Goddard; Sec.-Fin., L. A. Breton; Méd.-Exm., L.  
V. Benoit. Réunions, 1er et 3e jeudis, 197 rue Casades.

### FORMULE No 5 B.

CERTIFICAT DE MÉDECIN POUR MALADE ÉLOIGNÉ

Aux Officiers et aux Membres du Cercle. ....

No. .... situé à. .... Comté  
de. ....

Je soussigné, médecin praticien à. ....  
Comté de. .... déclare solennellement que  
M. .... membre de votre Cercle, a été inca-  
pable de vaquer à ses occupations ordinaires ou  
d'exercer un état ou travail pouvant lui rapporter  
bénéfice pour cause de maladie (ou d'accident corporel)  
depuis le. .... jusqu'au. ....  
et qu'il a été sous mes soins depuis le. ....  
jusqu'au. .... La cause et la nature de la  
maladie sont. ....  
Durée probable de la maladie. ....

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant  
conscieusement vraie, et sachant qu'elle a la  
même force et le même effet que si elle était faite  
sous serment sous l'Empire de l'Acte de la Preuve en  
Canada, 1893.

Signé et déclaré devant moi, }  
à. .... le. .... }  
jour de. .... 18. .... } (Signature du médecin.)

N. B. Cette déclaration doit être faite devant un  
Juge de Paix, un notaire ou un commissaire de la Cour  
Supérieure.

### FORMULE No 5 C. (et 5 D.)

CERTIFICAT DE MALADIE POUR MEMBRES ÉLOIGNÉS

Aux Officiers et aux Membres du Cercle. ....

No. ....

Je, prêtre. .... (ou Juge de Paix). .... soussigné,  
certifie que M. .... de cette paroisse, a été  
malade, à ma connaissance, depuis le. ....  
189. .... jusqu'au. .... 189. .... et que pendant  
cette période il m'a paru absolument incapable de se  
livrer à aucun genre d'occupation pouvant lui rapporter  
bénéfice.

(Date à. .... le. .... 189. ....)

### AVIS

Les signataires des certificats ci-dessus voudront bien observer  
que la société est tenue de payer une indemnité à ses membres  
malades incapables d'exercer un état ou travail lucratif quelcon-  
que (Art. 257 des statuts). Les simples indispositions, les accidents  
légers, la première période des maladies chroniques, même les plus  
graves quant au pronostic, et la convalescence, dans la plupart  
des cas, ne donnent pas droit au paiement de cette indemnité, et  
conséquemment ne peuvent pas autoriser l'octroi de ces certificats